Ligue Occitanie Rugby

Les Maisons Ovales de Territoire(s) 2020-2024

RAPPELS

Les MOT(s) de Narbonne, Perpignan et Tarbes sont des sites annexes de la Ligue Occitanie de Rugby (LOR).

Les MOT(s) abritent, entre autres, des commissions sportives et régaliennes :

- **Narbonne ⟶ Commission des épreuves séniors ; Commission de discipline séniors ; …**
- **Perpignan ⟶ Commission de épreuves féminines ; Rugby à 5 ; …**
- **Tarbes ⟶ Commission des épreuves jeunes ; commission de discipline jeunes ; …**

Les MOT(s) abritent les Comités Départementaux de Rugby :

Aude	⟶	**Narbonne**
Pyrénées Orientales	⟶	**Perpignan**
Hautes Pyrénées	⟶	**Tarbes**

Les MISSIONS

Les MOT(s) sont chargées de relayer, auprès des clubs, la politique et les actions décidées par le Bureau et/ou le CoDir de la LOR.

On y trouve :

- **Les épreuves territoriales M & F ;**
- **Les domaines régaliens ;**
- **La partie sportive y compris la gestion logistique des CTC qui sont hébergés dans les locaux des MOT(s) ;**
- **L'accompagnement des personnels en poste sur le site ;**
- **La logistique liée à la préservation et l'entretien des bâtiments.**

Elles sont aussi des relais territoriaux pour TOUS les Projets mis en place par le Comité Directeur de la LOR.

A ce titre on peut citer :

- **Le développement de l'accompagnement des clubs.**
- **L'aide et le conseil en matière de dossiers divers : financements, subventions, ….**
- **Conseils et accompagnements auprès des collectivités locales. (Créations de terrains, de club house, aménagements divers etc…)**
- **Recensement des besoins en formation dispensés au titre de l'Institut Régional de Formation (IRF).**
- **Mise en place de formation dispensées par l'IRF de la LOR ou ses prestataires.**

Les Com. Dép. seront associés à ces actions au travers du recensement du besoin et de l'apport éventuel de compétences en fonction des demandes.

Les MOT(s) sont les relais privilégiés des retours des clubs en matière de propositions, de demande d'évolutions diverses, au travers

- des CTC, DTL et du DTL ;
- des Collèges des clubs territoriaux et fédéraux ;
- des Représentants Fédéraux ;
- des élus de terrains, etc..

➢ Elles sont à l'écoute des remarques et sont en charge de remonter les problématiques relevées vers le Bureau Territorial et la gouvernance de la LOR.

➢ Les responsables de MOT(s) mettront en œuvre un parcours d'accueil pour les nouveaux Présidents pour leur permettre de mieux connaître les hommes, les missions, les contours et les attributions de la LOR.

Les MOYENS à disposition des MOT(s)

- Des personnels salariés des outils informatiques ;
- Des réunions en visio-conférence pour traiter les dossiers régaliens et autres ;
- Appuis auprès de compétences locales dont la mission aura été validée par le Bureau de la LOR.

Dans ce cadre l'appui des Comités Départementaux et des compétences de leurs élus ou bénévoles sera largement utilisée

Des règles de fonctionnement des MOT(s) définies en fonction de la règlementation générale en vigueur.

Les notes de services ou consignes de la LOR sont applicables par les Comités Départementaux hébergés.

La LOR et les MOT(s) pourront mettre à disposition leurs moyens dans la mesure où la règlementation le permet.

Les Comités Départementaux hébergés devront en faire la demande.

Dans tous les cas, une convention sera établie entre la LOR, les MOT(s) et les Comités Départementaux concernés.

Ce document pourra être adapté aux contingences particulières de chaque MOT.

MERCI pour votre attention